

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

2 décembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Advantage Financial S.A. | 112874 | Latcem S.A. | 112875 |
| ADV. Arch. S.A. | 112851 | LogiSpring Executives S.A. | 112882 |
| Albarossa S.A. | 112851 | Logisys S.A. | 112896 |
| Alfamar Investments S.à r.l. | 112882 | LS-I Executives S.A. | 112882 |
| AXA LM GP S.à r.l. | 112851 | Mario Badinotti & Cie Financiera S.E.C.A. | 112894 |
| Bâti-Service International S.à r.l. | 112896 | Masai S.A. | 112881 |
| BlackRock Lux Finco S.à r.l. | 112850 | Mazzaro Invest S.A. | 112895 |
| CP (Luxco) I S.à r.l. | 112896 | Michel Jasmain S.A. | 112894 |
| DBLDFP (Luxembourg) Sàrl | 112894 | Michel Jasmain S.A. | 112895 |
| Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. | 112895 | MK Luxinvest S.A. | 112881 |
| Dyfan Investments Holding S.A. | 112886 | Novex, GmbH | 112894 |
| Dyfan Investments Holding S.A. | 112886 | Occidental Ampersand Holding | 112851 |
| Edinburgh Capital S.à r.l. | 112866 | Orco Germany S.A. | 112887 |
| Europe Avenue Lux II S.à r.l. | 112887 | Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l. | 112896 |
| Facedogs S.à r.l. | 112875 | Rhodes Holding I S.à r.l. | 112877 |
| GENERALI LUXEMBOURG, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances | 112882 | Star Parks S.à r.l. | 112850 |
| Heerema International Group Services Holding S.A. | 112887 | Sucre Vert S.A. | 112850 |
| Hewlett-Packard Luxembourg Develop- ment S.à r.l. | 112875 | Sucre Vert S.A. | 112874 |
| Holfin Worldwide S.A. | 112894 | Supreme S.A. | 112866 |
| Holfin Worldwide S.A. | 112895 | Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. . | 112893 |
| IROKO International S.à r.l. | 112894 | Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l. | 112884 |
| IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l. | 112896 | Tinsel Group S.à r.l. | 112874 |
| Isa Investments S.A. | 112882 | Vespa Capital S.A. | 112874 |
| JMP Delux S.à r.l. | 112863 | VWS International S.A. | 112879 |

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société SUCRE VERT SA qui s'est tenue au siège social de la société le 13 octobre 2009 que:

1. L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 52, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144272/16.

(090174244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Star Parks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.308.675,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144288/11.

(090174276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

BlackRock Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 119.831.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associée unique de la Société en date du 21 septembre 2009 que:

1. Le nombre de gérants de la Société est porté de un (1) à deux (2);

2. Madame Carine BITTLER est révoquée avec effet immédiat de son mandat de gérant de la Société;

3. Monsieur Geoffrey Douglas RADCLIFFE, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, 6^{ème} étage, route de Trèves, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Monsieur Dominic Brian Jude CRITCHLEY, né le 6 octobre 1968 à Colchester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, 6^{ème} étage, route de Trèves, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, depuis le 21 septembre 2009, Monsieur Geoffrey Douglas RADCLIFFE et Monsieur Dominic Brian Jude CRITCHLEY constituent le conseil de gérance de la Société.

En conformité avec l'article 11 des statuts de la Société, la Société sera valablement engagée, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009144544/27.

(090174371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.144.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 5 octobre 2009

M. Hans Roland Wallin, né le 2 septembre 1938 à Saby (Suède), demeurant à Hahngasse 13/16, A-1090 Wien (Autriche), a été reconduit dans sa fonction d'administrateur de la société pour une durée de six ans. Son mandat prend effet au 5 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ADV. ARCH. S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144293/16.

(090174654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.798.

—
Maître Pierre THIELEN né le 28/09/1947 à Ettelbruck demeurant à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. ALBAROSSA ayant son siège social à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich inscrite au registre de commerce sous le numéro B 105.798

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pierre THIELEN.

Référence de publication: 2009144290/11.

(090174663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.135,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009144436/13.

(090174302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

AXA LM GP S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.162.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

"AXA Liabilities Managers SAS", a société par actions simplifiée governed by French law, having its registered office at 40, rue du Colisée, 75008 Paris, France and registered with the Chamber of Commerce of Paris under number 443 984 778,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on November 6, 2009. such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the

present deed for the purpose of registration. The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "AXA LM GP S.à r.l."

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The object of the Company in particular includes the holding of interests in AXA LM Investments S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the capacity of general partner and manager of that company. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital.

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity.

Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Auditors

Art. 9. Managers.

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager (s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented

consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers.

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses.

Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors.

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be

shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders.

The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting.

The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings.

Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager (s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders

shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V.- Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits.

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 30. Applicable Law.

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholder | subscribed capital EUR | number of shares | amount paid-in EUR |
|--|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| AXA Liabilities Managers SAS | 12,500.- | 12,500 | 12,500.- |
| Total: | 12,500.- | 12,500 | 12,500.- |

The amount of twelve thousand hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Resolutions of the sole shareholder *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at 3 (three) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Cédric GONZALEZ de LINARES, Chief Executive Officer, born on 29 October 1955 in Nantes, France, residing at 13, avenue Boudon, 75016 Paris, France;
- Mr Klaus ENDRES, Head of Acquisitions, born on 17 May 1976 in Mannheim, Germany, residing at Westenstrasse 31, 85622 Feldklrchen, Germany;
- Mr Sylvain VILLEROY de GALHAU, Chief Financial Officer, born on 27 April 1970 in Paris, France, residing at 22, rue Chevert, 75007 Paris, France.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

"AXA Liabilities Managers SAS", une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 40, rue du Colisée, 75008 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Paris sous le numéro 443 984 778,

représentée par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 6 novembre 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "AXA LM GP S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société a, en particulier, pour objet la détention de participations dans AXA LM Investments S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois en sa qualité d'associé commandité et de gérant de cette société.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis.

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III.- Gérants, Commissaires aux Comptes**Art. 9. Gérants.**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants.

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie

B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants.

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses.

Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt.

Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes.

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV.- Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés.

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure.

Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associé | Capital souscrit EUR | nombre de parts sociales | montant libéré EUR |
|--|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| AXA Liabilities Managers SAS | 12.500,- | 12.500 | 12.500,- |
| Total: | 12.500,- | 12.500 | 12.500,- |

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cent mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2009.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Cédric GONZALEZ de LINARES, Chef de Direction, né le 29 octobre 1955 à Nantes, France, résidant à 13, avenue Boudon, 75016 Paris, France;

- Monsieur Klaus ENDRES, Chef d'Acquisitions, né le 17 mai 1976 à Mannheim, Allemagne, résidant à Westenstrasse 31, 85622 Feldkirchen, Allemagne;

- Monsieur Sylvain VILLEROY de GALHAU, Directeur Financier, né le 27 avril 1970 à Paris, France, résidant à 22 rue Chevert, 75007 Paris, France.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13596. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009144867/638.

(090175086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

JMP Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Delux Boissons.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 149.165.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Justin RENZAHU, indépendant, né à Nyarugenge (Kigali) (Ruanda), le 8 mai 1968, demeurant à L-1940 Luxembourg, 478, route de Longwy.

2) Monsieur Paulo DE SOUSA, salarié, né à Luxembourg, le 6 octobre 1977, demeurant à L-4394 Pontpierre, 17, rue des Forges.

3) Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I.- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "JMP Delux S.à r.l.", en abrégé "(Delux Boissons)", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Plus précisément la Société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la promotion et l'organisation d'événements.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Justin RENZAHO, préqualifié, trente-trois parts sociales | 33 |
| 2) Monsieur Paulo DE SOUSA, préqualifié, trente-trois parts sociales | 33 |
| 3) Monsieur Marco DE SOUSA, préqualifié, trente-quatre parts sociales | 34 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
2. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée et occuperont dorénavant les fonctions suivantes:
 - Monsieur Justin RENZAHO, indépendant, né à Nyarugenge (Kigali) (Ruanda), le 8 mai 1968, demeurant à L-1940 Luxembourg, 478, route de Longwy, gérant technique; et
 - Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc, gérant administratif;
3. L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants, respectivement du conseil de gérance, comme suit:

Jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant (indépendamment de sa fonction); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

Lorsque la Société est administrée par un seul gérant, ce dernier engagera la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
4. L'exploitation du commerce se fera sous l'enseigne commerciale de "Delux Boissons".

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RENZAHO; DE SOUSA; DE SOUSA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4152. Reçu soixante-quinze euros 75,- €
 Le Receveur (signé): G. SCHLINK.
 POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 25 novembre 2009. Jean SECKLER.
 Référence de publication: 2009144871/132.
 (090175283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Supreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 147.128.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 août

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Daniel PIERRE. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 17 août 2009.
 SUPREME S.A.
 F. DUMONT / D. PIERRE
Administrateur / Administrateur et Président Du Conseil d Administration

Référence de publication: 2009144557/16.
 (090174153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Edinburgh Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 149.153.

—
 STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty third of September.
 Before, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AG International Holdings SRL, a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Saphia BOUDJANI, private employee residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bridgetown, Barbados on 20 August 2009.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed, and be submitted with this notarial deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name.

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "EDINBURGH CAPITAL S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object.

The purpose of the Company is to carry out the activity of a broker dealer in financial instruments consisting in receiving or transmitting orders in relation to one or more financial instruments (defined in the widest sense), without holding funds or financial instruments of the client. The Company may furthermore bring two or more parties together with a view to have these parties enter into a transaction. In carrying out this activity the Company may provide its services exclusively for its parent undertaking, for its subsidiaries or for another subsidiary of its parent undertaking.

The Company may furthermore proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the acquisition of loans or assumption of risks in relation to loans or similar instruments and contracts and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the

assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities. The Company may also enter into any securitisation transaction in any manner which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

The Company may borrow in any form. It may issue debt securities in registered form and by way of private placement only. The Company may lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies or to any other company provided however that this activity is such that it will not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital.

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five Euros) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing.

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) will apply.

Art. 10. Redemption of shares.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management.

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced

by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. Unless otherwise provided, the date of such circular resolutions shall be the date of the last signature apposed on a copy of such resolutions. A "meeting" of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s).

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders.

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing. The signing of a copy of such resolutions shall constitute a vote of approval of such resolutions.

Where the Company has a sole shareholder, resolutions of the sole shareholder can be recorded in minutes or passed in writing.

Contracts entered into between the sole shareholder and the Company will be recorded in minutes or entered into in writing except in the case of current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

Art. 16. Financial year.

The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements.

Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation.

At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or, in the case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor.

In accordance with article 200 of the Companies Act 1915, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

| | |
|---|--------------------------|
| AG International Holdings SRL, prenamed | 100 (one hundred) shares |
| Total: | 100 (one hundred) shares |

All shares have been fully paid-up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Enrique FERNANDEZ, born on 6 October 1947 in Vigo, Spain, and whose professional address is at Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados;

(ii) Alejandro CARDOT, born on 8 August 1983 in Caracas, Venezuela, and whose professional address is at Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados; and

2. the registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

Le vingt-trois septembre deux mille neuf.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AG International Holdings SRL, une société de droit Barbados, avec siège social à Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados (ci-après l'Associé Unique).

ici représentée par Mme Saphia BOUDJANI, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bridgetown, Barbados, le 20 août 2009.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux tenues de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "EDINBURGH CAPITAL S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social.

La Société a pour objet d'exercer l'activité de courtier en instruments financiers qui consiste dans la réception ou la transmission, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers (dans son acception la plus large), sans détenir des fonds ou des instruments des clients. La Société peut également mettre en relation deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation de l'opération entre ces parties. Dans l'exercice de cette activité, la Société peut uniquement offrir ses services à son entreprise mère, ses filiales ou à une autre filiale de son entreprise mère.

La Société peut également procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition de prêts ou la prise en charge de risques liés à des prêts, instruments similaires et contrats et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités. La Société peut également effectuer des opérations de titrisation chaque fois qu'elle considère une telle opération nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations nominatives et par voie d'un placement privé uniquement. La Société pourra prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées et à toute autre société étant entendu que cette activité ne sera pas de nature à soumettre la Société à l'obligation d'obtenir un agrément suivant la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.

Le décès, la suspension de droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil

de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. Sauf disposition contraire, la date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature apposée sur la copie d'une telle décision. Une "réunion" du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées Générale des associés.

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit. La signature d'une copie de telles résolutions constituera un vote d'approbation de ces résolutions.

Dans le cas où la Société a un associé unique, les résolutions de celui-ci pourront être inscrites sur un procès verbal ou établies par écrit. Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société seront inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit sauf dans le cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les dispositions des deux paragraphes ci-dessus, ne s'appliquent pas dans le cas où la Société a un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

| | |
|---|---------------------------|
| AG International Holdings SRL, susmentionné | 100 (cent) parts sociales |
| Total: | 100 (cent) parts sociales |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les gérants sont au nombre de 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée

(iii) Enrique FERNANDEZ, née le 6 octobre 1947 à Vigo, Espagne, dont l'adresse professionnelle est sis Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados;

(iv) Alejandro CARDOT, née le 8 août 1983 à Caracas, Venezuela, dont l'adresse professionnelle est sis Chancery House, High Street Bridgetown, Barbados; et

2. le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte notarié.

Signé: Saphia BOUDJANI, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2009. LAC/2009/39343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009144725/416.

(090174815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144458/11.

(090174245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Tinsel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 659.120,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009144449/13.

(090174483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Vespa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009144448/12.

(090174459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009144447/12.

(090174357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Latcem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.232.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009 que:

- Monsieur Nicolas Gérard, né le 20 avril 1981, à Libramont (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 25 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Latcem S.A.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009144554/18.

(090174178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 147.773.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009144445/12.

(090174349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Facedogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 133.788.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf. Le trente octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Laure BOULAY DE LA MEURTHE, demeurant à CH-1173 Fechy, 30, route de l'Etraz, Suisse, ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée FACEDOGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B133788, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2944 du 18 décembre 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de taire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

- 6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mrs Laure BOULAY DE LA MEURTHE, residing in CH-1173 Fechy, 30, route de l'Etraz, Switzerland,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party declares and requests the notary to act:

- 1) That the limited liability company FACEDOGS S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B133788, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th of November 2007, published in the Memorial C number 2944 of the 18th of December 2007 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at twenty thousand euro (20,000.- EUR), represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.
- 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
- 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.
- 10) That all the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euro.

112877

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4104. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144808/90.

(090174930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.331.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of September.

Before US Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company GM Global Steering Holdings LLC, a limited liability company constituted and existing under the laws of Delaware, USA, with its business address at 300 Renaissance Center, Detroit, MI 48265, here represented by Mrs Laurence CALLAMARD, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated 30 September 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company Rhodes Holding I S.à r.l., société à responsabilité limitée having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 136.173, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, on January 15, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 620 dated March 12, 2008 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four millions three hundred eighteen thousand and six hundred and fifty euros (EUR 4,318,650.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one euro (EUR 1.-) each to the amount of four millions three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty euros (EUR 4,331,150) represented by four millions three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty (4,331,150) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue four millions three hundred eighteen thousand and six hundred and fifty (4,318,650) corporate units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Laurence CALLAMARD, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of GM Global Steering Holdings LLC.

The appearing person, represented as here above stated, declared to subscribe for four millions three hundred eighteen thousand and six hundred and fifty (4,318,650) new corporate units with a par value of one euro (EUR 1.-) each and to

make payment of such new corporate units in full by a contribution in cash in the amount of four millions three hundred eighteen thousand and six hundred and fifty euros (EUR 4,318,650.-).

It results from a bank certificate that the amount of four millions three hundred eighteen thousand and six hundred and fifty euros (EUR 4,318,650.-) is at the Company's disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the issue of the corporate units and the capital increase.

Consequently, the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is set at four millions three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty euros (EUR 4,331,150.-) represented by four millions three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty (4,331,150) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GM Global Steering Holdings LLC, une "limited liability company" constituée et existant sous le droit de l'Etat de Delaware, USA, avec siège social à 300 Renaissance Center, Detroit, MI 48265, ci-après représentée par Madame Laurence CALLAMARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 septembre 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société Rhodes Holding I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 136.173, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 620, daté du 12 mars 2008 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre millions trois cent dix huit mille et six cent cinquante euros (EUR 4.318.650.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune à quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante euros (EUR 4.331.150.-) représenté par 4.331.150 parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre quatre millions trois cent dix huit mille six cent cinquante (4.318.650) nouvelles parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Comparaît maintenant Madame Laurence CALLAMARD, prénommée, agissant en tant que fondé de pouvoir de GM Global Steering Holdings LLC.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a déclaré souscrire quatre millions trois cent dix huit mille six cent cinquante (4.318.650) nouvelles parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire d'un montant de quatre millions trois cent dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 4.318.650,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de quatre millions trois cent dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 4.318.650,-) est à la disposition de la Société.

Ayant reconnu l'apport en numéraire décrit ci-dessus, l'Associée Unique, représentée comme mentionné ci-avant, a décidé de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de parts sociales et l'augmentation du capital social.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante euros (EUR 4.331.150,-) représenté par 4.331.150 parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune."

Déclarations, Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire de la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurence CALLAMARD, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2009. LAC/2009/40594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009144846/121.

(090174816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

VWS International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 72.084.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Norbert MEISCH, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 22nd of August 1950, residing professionally din L-4240 Esch/Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Such appearing person declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "VWS INTERNATIONAL S.A.", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 72.084, (the "Company"), has been originally incorporated under the denomination of "VWS INTERNATIONAL HOLDING S.A.", pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on the 28th of September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 of the 17th of December 1999,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th of August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1792 of the 16th of September 2009, containing the abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929, the transformation into a fully taxable company of financial participation and the adoption of its actual denomination.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand two hundred fifty Euros (31,250.- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

3) That the appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing person, acting as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "VWS INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.084, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 17 décembre 1999,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1792 du 16 septembre 2009, contenant l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, la transformation en société de participation financière pleinement imposable et l'adoption de sa dénomination actuelle.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

3) Que le comparant est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4151. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144851/103.

(090175026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009144435/12.

(090174228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Masai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009144441/12.

(090174310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Alfamar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.484.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2009:

- Est nommée gérant de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 10 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2009144199/16.

(090174776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

GENERALI LUXEMBOURG, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 47.774.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2009.

Le mandat des Administrateurs Thierry Delvaux, Carine Jolimont et Luc Vaeremans viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale nomme Thierry Delvaux, Carine Jolimont et Luc Vaeremans en tant qu'administrateur pour un mandat de trois ans, prenant fin après l'Assemblée Générale de mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2009.

L. Vaeremans / Th. Delvaux

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009144215/16.

(090174369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.582.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144262/10.

(090174455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**LS-I Executives S.A., Société Anonyme,
(anc. LogiSpring Executives S.A.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.283.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "LogiSpring Executives S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès

incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 29th, 2004, published in the Mémorial C, number 371 of April 23rd, 2005

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 105.283

The meeting was opened at 9.45 a.m. and was presided by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Meike LAKERVELD, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "LS-I Executives S.A.";
2. Decision to change the articles of association with respect to the change of the name;
3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting decides change the name of the Company into LS-I Executives S.A. and to amend in consequence Article 1 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

" Art. 1^{er} . Form and Name.

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of LS-I Executives S.A. (hereafter the Company)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.00 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LogiSpring Executives S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 371 du 23 avril 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 105.283

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Meike LAKERVELD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement du nom de la Société en LS-I Executives S.A.

2.- Décision de changer des statuts en conséquence du changement du nom

3.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société en LS-I Executives S.A. et en conséquence de modifier l'Article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LS-I Executives S.A. (la Société).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, M. LAKERVELD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46490. Reçu 75,- €. (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009144876/103.

(090175661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.067.050,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.725,

here represented by Ms. Céline Reymond, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue

du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, the undersigned notary, on June 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1463 of July 29, 2009, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by forty-eight thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 48,775.-), from one million eighteen thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 1,018,275.-), up to one million sixty-seven thousand fifty Euro (EUR 1,067,050.-), by the issue of one thousand nine hundred fifty-one (1,951) new shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium of four hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 438,924.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The subscription of the one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares newly issued and the contribution to the share premium amounting to four hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 438,924.-) have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of four hundred eighty-seven thousand six hundred ninety-nine Euro (EUR 487,699.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one million sixty-seven thousand fifty Euro (EUR 1,067,050.-), represented by forty-two thousand six hundred eighty-two (42,682) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately one thousand nine hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725,

ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.734 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire soussigné, le 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1463 du 29 juillet 2009, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quarante-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 48.775,-), pour le porter de son montant actuel de un million dix-huit mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 1.018.275,-), à un million soixante-sept mille cinquante euros (EUR 1.067.050) par l'émission de mille neuf cent cinquante-et-une (1.951) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et décide d'affecter la somme de quatre cent trente-huit mille neuf cent vingt-quatre euros (EUR 438.924,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La souscription des mille neuf cent cinquante et une (1.951) parts sociales nouvellement émises ainsi que la contribution à la prime d'émission s'élevant à quatre cent trente-huit mille neuf cent vingt-quatre euros (EUR 438.924,-) ont été entièrement libérées et payées par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingt sept mille six cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 487.699,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme d'un million soixante-sept mille cinquante euros (EUR 1.067.050), représentée par quarante-deux mille six cent quatre-vingt deux (42.682) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ mille neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Céline Reymond, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 octobre 2009 LAC/2009/40607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009146190/106.

(090174821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144266/10.

(090174460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144264/10.

(090174457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Europe Avenue Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.841.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009144291/15.

(090174656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009144434/12.

(090174217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Heerema International Group Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.192.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company governed by the laws of the Republic of Panama "HEEREMA HOLDING COMPANY, INC.", established and having its registered office in Panama-City, Calle 50 Edif. Plaza 2000, c/o Arias Fabrega & Fabrega, (Republic of Panama),

here represented by Mr Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public liability company (société anonyme) which it declares to constitute as sole shareholder and of which it has set the articles of association to be as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "Heerema International Group Services Holding S.A.", (the "Corporation").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the Corporation is unlimited.

Art. 4. The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Corporation is fixed at ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100,000.- EUR) represented by TEN THOUSAND (10,000) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each.

The authorized capital of the Corporation is fixed at ONE MILLION EUROS (1,000,000.- EUR), to be divided into ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of association.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, divided into at least one director A and two directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the general meeting of shareholders.

They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors and article 7 will not be applicable

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors A or by the joint signature of one director A and one director B, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 hereof.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders.

Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 16.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the Corporation, the credit balance represents the net profits of the Corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
2. The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The articles of association of the Corporation having thus been established, the ten thousand (10,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "HEEREMA HOLDING COMPANY, INC.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Corporation as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following has been appointed as directors A:
 - a) Mr Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, born in Luxembourg, on the 2nd of February 1970, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue;
3. The following have been appointed as directors B:
 - b) Mr Nicolaas PRONK, director, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on the 2nd of October 1961, residing in CH-1253 Vandoeuvres, 15, Chemin de la Sapinière (Switzerland);
 - c) Mr Johan SMITS, director, born in Zuilen (The Netherlands), on the 8th of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, Chemin de la Bistoquette (Switzerland);
4. The private limited liability company "KPMG AUDIT", with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 103590, has been appointed as statutory auditor of the Company.
5. The registered office is established in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de la République du Panama "HEEREMA HOLDING COMPANY, INC.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Calle 50 Edif. Plaza 2000, c/o Arias Fabrega & Fabrega, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, la prédite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Heerema International Group Services Holding S.A.", (la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR), représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- USD) qui sera représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en un administrateur A et deux administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration et l'article 7 ne sera pas applicable.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs A ou par les signatures conjointes de un administrateur A et un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les dix mille (10.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "HEEREMA HOLDING COMPANY, INC.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La prémentionnée partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs A:
 - a) Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs B.
 - b) Monsieur Nicolaas PRONK, directeur, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 2 octobre 1961, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres, 15, Chemin de la Sapinière (Suisse);
 - c) Monsieur Johan SMITS, directeur, né à Zuilen (Pays-Bas), le 8 septembre 1947, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette (Suisse);
4. La société à responsabilité limitée "KPMG AUDIT", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103590, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOLDSCHMIDT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4116. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144859/327.

(090175736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009144442/12.

(090174339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Mario Badinotti & Cie Financiera S.E.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.803.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144432/10.

(090174076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Michel Jasmain S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Holfin Worldwide S.A.).**

Siège social: L-4831 Rodange, 233, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Les notes annexes aux comptes annuels 2007 (complémentaires au bilan clôturé le 31.12.2007, déposé le 13/08/2008 n° L080119457.04) ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144007/12.

(090174766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Novex, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 268, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144006/10.

(090174767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

DBLDFP (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 135.729.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144003/10.

(090174619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

IROKO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.998.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144002/10.

(090174620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

EXTRAIT

Par résolution du 30 octobre 2009, l'associé unique de Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. a pris acte de la démission de Monsieur John Paul Arle en tant que gérant A de la Société et de Monsieur José Antonio Avila en tant que gérant B de la Société avec effet au 30 octobre 2009 et a décidé de nommer Monsieur Keith David Stipp, trésorier, né le 19 octobre 1960 à Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098-2815, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009144296/17.

(090174601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Michel Jasmain S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Holfin Worldwide S.A.).

Siège social: L-4831 Rodange, 233, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Les notes annexes aux comptes annuels 2008 (complémentaires au bilan clôturé le 31.12.2008 déposé le 18/09/2009 n° L090145467.04) ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144008/12.

(090174764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Mazzaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 70.260.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009

- les mandats d'administrateurs de Monsieur Arsène Kronshagen, maître en droit, domicilié professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, né à Esch sur Alzette, le 16 juillet 1955, de Madame Christina Cardoso De Freitas, employée privée, domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, née à Alcanena (P) le 26 janvier 1964 et de Madame Cindy Risse (ex. Madame Cindy Spieldenner), domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg née à Sarreguemines le 27 mars 1976 sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société W.M.A., World Management Assistance Sàrl, RCS Luxembourg B n° 65434, domiciliée au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg n'est pas reconduit. La société Klinengo S.A. domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B N° 64836 est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Mazzaro Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009144294/23.

(090174649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.016.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144001/10.

(090174622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Logisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009144034/10.

(090174070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

CP (Luxco) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009144038/11.

(090174274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 16.317.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144091/10.

(090174701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Bâti-Service International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 38, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 19.028.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144092/10.

(090174702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.